

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 30 du mois de juin à 18 heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, Maire.

Présents : Monsieur PLANTIER Christian, Maire

Monsieur BOURDENX Arnaud, Monsieur PONS Guy, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Monsieur CASSAGNE Guy, Madame LEROUX Claire (adjoints)

Madame BARANTIN Annie, Monsieur SANNA Denis, Monsieur CORBEAUX Daniel, Monsieur VIDEAU Gaëtan, Monsieur TARTAS Franck, Madame AMESTOY Katia, Madame LAMARQUE Patricia, Madame MATTE Muriel, Madame OBADIA Alexandra, Monsieur BADET Gilbert, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur FORTINON Xavier, Madame DELEST Marie-France, Monsieur POMAREZ Frédéric, Madame LARROCA Sandrine, Madame OLHASQUE Annabel (conseillers municipaux)

Absents excusés :

Madame DEZEMERY Isabelle donne pouvoir à Monsieur PLANTIER Christian

Madame CASTAING-JAMET Stéphanie donne pouvoir à Madame ROUSSIGNOL Agnès

Monsieur LESTRADE Thomas donne pouvoir à Madame AMESTOY Katia

Madame CLAVERIE Evelyne donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud

Monsieur LOBY Jean-Marc donne pouvoir à Monsieur PONS Guy

Madame POMPIDOU Martine donne pouvoir à Monsieur TARTAS Franck

Secrétaire de séance : Madame AMESTOY Katia

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour :

1- Elections sénatoriales – désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

1- ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

« Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Merci d'avoir répondu présents aux convocations que je vous ai envoyées afin de procéder ce soir à la désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

Avant de procéder à l'ouverture du scrutin, je dois excuser Monsieur Bironien et Madame Lahoun qui ne peuvent pas être présents ce soir et remercier Christine Barrau et Fabienne Larrieu du service "élections" qui, avec Florie Lesgoirres, vont nous accompagner dans l'organisation de cette élection.

Tout d'abord, je dois vérifier que le quorum est atteint et que nous sommes au moins 15 conseillers présents.

Le quorum étant atteint nous pouvons tenir la séance.

Nous allons donc procéder à la mise en place du bureau électoral constitué de moi même, des deux conseillers les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes. Par ailleurs, je vous propose de désigner Katia Amestoy en qualité de secrétaire de séance.

Le bureau est donc composé de :

Moi même
Madame ROUSSIGNOL Agnès
Madame BARANTIN Annie
Madame OBADIA Alexandra
Madame OLHASQUE Annabel

Le bureau étant constitué et le quorum étant atteint, nous allons procéder au scrutin.

Je rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Dans le cas où un seul mandat reste à attribuer et où deux listes ont la même moyenne, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Je précise que les députés, conseillers régionaux et départementaux étant membres de droit du collège électoral, ils ne peuvent pas être candidats. Ainsi Xavier FORTINON, conseiller départemental, est délégué de part ses fonctions électives et ne peut figurer sur les listes mimizannaises mais prend part au vote.

Je rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal ou les électeurs de la commune.

Par ailleurs, chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes. Concernant Mimizan, 15 délégués et 5 suppléants étant à élire au plus, les listes comprennent au plus 20 candidats.

Enfin, les candidats à ces fonctions peuvent ne pas être présents au moment de leur élection. S'ils sont élus, ils se verront notifié leur élection à charge pour eux d'avertir les services de la préfecture s'ils refusent le mandat.

Concernant le scrutin de ce soir, j'ai constaté que 2 listes de candidats ont été déposées. Un exemplaire de chaque liste sera joint au procès verbal.

Nous avons : la liste "PLANTIER" et la liste "MIMIZAN AVENIR"

Avant de vous inviter à venir voter, merci de donner à Christine les pouvoirs écrits que certains d'entre vous ont pu recevoir pour remplacer un conseiller empêché d'assister à la réunion.

Nous allons vous distribuer les bulletins de vote établis sur papier blanc d'un modèle uniforme fourni par la commune pour préserver le secret du vote. Y-a-t-il des conseillers qui ne veulent pas participer au vote?

Vous voudrez bien insérer le bulletin dans l'urne et pensez à voter pour le conseiller qui vous a donné un pouvoir en insérant un 2ième bulletin dans l'urne.

Le dernier candidat ayant voté, je déclare le scrutin clos et j'invite le bureau électoral à procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Nous allons prendre le temps d'effectuer les calculs.

Mesdames, Messieurs, je vais procéder à la proclamation des résultats de l'élection :

Nombre de conseillers ne participant pas au vote : 0

Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne): 29

Nombre de suffrages exprimés : 28

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages recueillis par chaque liste :

Liste PLANTIER : 21 suffrages obtenus

Liste MIMIZAN AVENIR : 7 suffrages obtenus

Noms des personnes proclamées élues dans leur ordre de classement

Sont proclamés élus **délégués** :

- 1 Christian PLANTIER
- 2 Agnès ROUSSIGNOL
- 3 Arnaud BOURDENX
- 4 Claire LEROUX
- 5 Guy PONS
- 6 Stéphanie CASTAING JAMET
- 7 Guy CASSAGNE
- 8 Katia AMESTOY
- 9 Gaëtan VIDEAU
- 10 Patricia LAMARQUE
- 11 Denis SANNA
- 12 Muriel MATTE
- 13 Marie France DELEST
- 14 Alain RINGEVAL
- 15 Sandrine LARROCA

Sont proclamés élus **suppléants** :

- 1 Thomas LESTRADE
- 2 Alexandra OBADIA
- 3 Franck TARTAS
- 4 Isabelle DEZEMERY
- 5 Gilbert BADET

Comme je n'ai pas enregistré de refus d'exercer ce mandat pour lequel nous avons été élus, je lève la séance. »

La séance est levée à 18h30